

Zeitschrift: Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

Herausgeber: Société de communication de l'habitat social

Band: 33 (1961)

Heft: 4

Artikel: L'activité en Suisse romande de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-125149>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'activité en Suisse romande de l'Association suisse pour le plan d'aménagement national

25

Cantons et communes

A l'occasion de sa dernière assemblée générale, M. Georges Béguin, avocat à Genève, a fait le point de l'activité en 1960 du groupe de la Suisse occidentale de l'ASPAN qu'il a présidé avec succès.

Il a relevé d'abord que la mission essentielle de l'ASPAN est de stimuler dans toute notre région l'élaboration des plans d'aménagement. Stimuler et non pas entreprendre, car on doit se remémorer sans cesse la situation institutionnelle de nos cantons et de nos communes suisses, et plus spécialement suisses romandes: l'élaboration et l'application des plans d'aménagement du territoire sont au premier chef l'affaire des pouvoirs constitués. Eux seuls sont compétents pour légiférer en la matière.

Or, à ce sujet, M. Béguin déclare qu'il n'y a pas que des ombres. «Si notre pays, et plus spécialement nos cantons et nos communes, sont loin d'avoir prévu l'aménagement de l'ensemble de leurs territoires, en revanche nos autorités cantonales et municipales paraissent se rendre compte de la nécessité d'agir.» Ainsi par exemple, le canton de Neuchâtel, grâce à l'initiative de M. le conseiller d'Etat Leuba, grâce à ses collaborateurs et grâce à l'efficace action de plusieurs bureaux d'ingénieurs et d'architectes, nous montre des efforts intelligents auquel l'ASPAN ne peut qu'applaudir.

De même, au cours de l'année dernière, le groupe ASPAN de la Suisse occidentale avait mis à son programme d'activité les travaux préparatoires en vue de l'élaboration d'une communauté de travail groupant les municipalités de l'agglomération lausannoise, ce terme étant pris dans son sens géographique plutôt qu'administratif. Partout un accueil favorable fut réservé aux propositions faites par les délégués du groupe. Une première assemblée eut lieu à Pully en avril 1960. Il reste à souhaiter que les communes intéressées pourront bientôt réaliser le plan-cadre projeté dont les faits démontrent sans cesse l'urgente nécessité.

Les autoroutes romandes

D'un autre côté, le groupe de la Suisse occidentale entreprit d'agir dans le cadre des autoroutes. Il a trouvé à Lausanne et à Genève des magistrats cantonaux, des ingénieurs et des architectes qui voulurent bien donner des suites réalistes à ses propositions.

«C'est tout d'abord à Lausanne que les autorités politiques et techniques décidèrent de vouer un soin attentif à

notre postulat visant à intégrer harmonieusement dans le paysage les tracés des autoroutes. Ces deux tracés Lausanne-Berne et Lausanne-frontière vaudoise furent examinés par des spécialistes proposés par nous, aux fins d'intégrer précisément ces autoroutes dans le paysage. Voilà ainsi un grand pas de fait.

»A Genève, la situation se présentait tout à fait différemment. Sous notre initiative, en novembre 1959, un forum largement ouvert eut lieu dans la salle de l'Athénée, pour permettre à tous les milieux intéressés de confronter leurs opinions. Mais ces opinions se manifestèrent d'emblée comme étant diamétralement opposées. Le projet officiel de pénétration de l'autoroute au cœur de la cité fut admirablement exposé par M. le conseiller d'Etat Dutoit. Toutefois, ceux qui présentèrent des points de vue différents ne furent point convaincus. Divers milieux genevois nous demandèrent de continuer notre action. C'est ainsi que sous notre parrainage fut constitué l'ARGA (Association pour le raccordement de Genève aux autoroutes). L'ARGA mit sur pied, au printemps 1960, une grande exposition de différentes variantes touchant le raccordement de Genève aux autoroutes. Après de longs et patients efforts, une commission mixte d'études fut constituée. Les représentants de l'ASPAN y jouent un rôle important.»

Entre-temps un crédit d'étude du projet officiel, voté par le Grand Conseil de Genève, donna lieu à une demande de référendum. Un plébiscite vient de mettre un point final à ces controverses. Par quelque 37 000 voix contre à peine 10 000 le corps électoral genevois a rejeté ce crédit. C'est ainsi que l'opinion publique, alertée par l'ASPAN, a pu faire entendre sa voix. Les impératifs d'un urbanisme sain et progressif ont été sanctionnés par l'opinion d'une manière éclatante.

«Cela ne signifie pas, bien entendu, qu'il existe une ombre de conflit entre l'ASPAN et les autorités genevoises, ajoute M. Béguin. Assurément pas, car nous œuvrons sans cesse en vue d'aider à trouver une solution à ce problème combien délicat du raccordement de Genève aux autoroutes.»

Mais l'ASPAN devrait pouvoir entreprendre encore beaucoup plus, car le temps va vite et l'évolution de nos structures économiques et sociales réclame une vigilance sans cesse accrue. Malheureusement l'action de l'ASPAN en Suisse romande est parfois freinée par son manque de disponibilités financières. Il faut faire des miracles d'économie pour maintenir une activité suffisamment efficace. Ces miracles sont dus à tous ceux qui acceptent de se dévouer au bien public sans être ni rémunérés, directement ou indirectement, ni récompensés d'une autre manière que ce soit.

Enfin il faut souligner l'appui que la presse veut bien donner, d'une manière régulière, aux thèses de l'aménagement du territoire. Non seulement les rédactions de très nombreux journaux reproduisent les articles diffusés par le service de presse de l'association, mais encore plusieurs de nos grands quotidiens ont entrepris de leur côté des enquêtes sur les problèmes de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire suisse. Qu'ils soient tous ici remerciés très sincèrement.

ASPAN